



Protocole de la 38^{ème} assemblée générale de la SSSH, 2022

Lieu: Palais des congrès – Bienne

Date: Jeudi 23 juin 2022 de 08:45 à 09:45

1. Salutations et ouverture de l'assemblée générale par Monsieur Hervé Ney président du comité centrale SSSH.
2. Election des scrutateurs : Messieurs Philippe Schifferle et Leonard Monelletta sont nommés scrutateurs. 68 membres sont présents
3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021. Il est accepté à l'unanimité
4. Rapports annuels
 - 4.1 Le rapport annuel du président pour l'exercice 2021 est accepté à l'unanimité.
 - 4.2 Les comptes 2021 sont présentés par Steeves Matthey-de-l'endroit, aucune question n'est posée, ils sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.
 - 4.3 Le rapport du vérificateur des comptes est lu par Steeves Matthey-de-l'endroit, il est accepté à l'unanimité.
 - 4.4 La décharge de l'assemblée générale au caissier, au vérificateur des comptes et au comité central est acceptée à l'unanimité.
5. Election des membres du comité central
 - 5.1 Cornelia Ingold Kocher est réélue membre du comité avec 65 voix, 1 abstention et 2 cartes de vote pas rentrées (considérées comme vote nul).
6. Budget 2022
 - 6.1 La cotisation pour les membres passifs reste inchangée à CHF 300.00. Acceptée à l'unanimité, moins une abstention.
 - 6.2 L'assemblée générale délègue, à l'unanimité, la révision des comptes de la société pour 2022 à la société CORDIS Audit AG Lucerne.
 - 6.3 L'assemblée générale décide de rétrocéder la somme de CHF 40'000.00 à la section suisse alémanique et CHF 40'000.00 à la section suisse romande sur les bénéfices du congrès Swisster 21 (Genève), accepté à l'unanimité
 - 6.4 Le budget 2022 est présenté par Steeves Matthey-de-l'endroit
Esher Michaud demande le total du bénéfice de Swisster 21, Hervé Ney répond autour de 280 000 euros (en cours de finalisation avec la TVA à laquelle la SSSH sera soumise).
Le Budget est accepté à l'unanimité.
7. Informations
 - 7.1 Les objectifs 2022 sont décrits dans le rapport annuel du président.
Une enquête a été distribuée aux membres présents au congrès 2022 pour qu'ils indiquent les objectifs à développer dans l'année courante et dans le futur et aussi quelles sont leurs attentes vis-à-vis de la SSSH ?
8. Proposition Individuelle
 - 8.1 Proposition du comité central de modification des statuts

Modifications de l'article 10, « Au moins un membre du comité central est un.e Technologue en dispositifs médicaux CFC ». La modification est acceptée à l'unanimité.

8.2 Pas d'autres propositions individuelles

9. Divers

9.1 Conformité des statuts

Esther Michaud, dans le cadre de la révision des statuts de la section alémanique, a soulevé le point de la conformité des statuts de la SSSH, pour donner suite aux échanges avec la société Graf Und Partner, qui a accompagné la section alémanique.

H. Ney a lu le courriel reçu de Graf Und Partner indiquant qu'il n'est pas mentionné que les statuts centraux ne sont pas conformes.

Toutefois, afin de lever toute ambiguïté, H. Ney précise qu'il va confier la mission d'évaluation des statuts à une juriste spécialisée dans le droit des associations Suisses, et qu'il en rendra compte aux membres lors de la prochaine AG.

9.2 Remerciements

Madame Michaud, messieurs Mayor et Schnurbursch, sont chaleureusement remerciés pour leur investissement de ces dernières années au sein du comité central. Ils ont participé activement au développement de la société.

Le secrétaire

Tiziano Balmelli

Lugano, le 26.06.2022